

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2022
Séance du 6 octobre 2022**

N° 08

**Objet : Création postes
permanents eau assainissement**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau et assainissement a été transférée à Provence Alpes Agglomération.

Dans le cadre du transfert, l'ensemble des emplois consacrés à la gestion de la compétence eau et assainissement n'a pas été transféré à Provence Alpes Agglomération. Il convient de consolider les équipes existantes afin de rendre un service public de qualité aux usagers du territoire.

Si les équipes d'exploitation sont presque au complet (les postes votés au conseil du 7 avril 2022 sont pourvus, l'intégration des agents est progressive d'ici la fin de l'année), le service connaît des difficultés à réaliser les investissements financés au programme de travaux voté en décembre 2020. Ceci impacte en outre les tâches d'exploitation (donc la qualité de service aux usagers), les exploitants étant fortement mobilisés à gérer le curatif (crises et urgences) à défaut d'avoir des ouvrages structurés pour anticiper et réaliser des opérations préventives (qui réduiront les ruptures de service en apportant robustesse aux infrastructures).

Ce manque de réalisation des investissements résulte du manque de techniciens et encadrants, afin de réaliser et suivre les investissements nécessaires au rattrapage structurel, au maintien en état du patrimoine, et aux opérations de coordination avec les communes (voirie, urbanisme). Afin d'accélérer la réalisation de ces investissements, et considérant que le lissage tarifaire est quasiment terminé, et que les profils recherchés sont qualifiés, il convient d'anticiper dès aujourd'hui ces ouvertures de poste, afin que le service puisse être opérationnel dès mi-2023 pour accentuer les investissements pour la durabilité du service et la gestion des crises (type sécheresse comme cet été 2022), en créant :

- un poste d'adjoint au responsable du pôle Haute-Provence-Verdon : Ce poste permettra de seconder le responsable du pôle Haute-Provence-Verdon, qui doit gérer un secteur géographique étendu, de 30 communes, en assurant les missions suivantes :
 - assister le responsable du pôle H.P.V. dans le suivi et le pilotage des unités d'exploitation (suivi des cahiers de vie et de l'autosurveillance des ouvrages, suivi et contrôle des marchés des prestataires de service) et de l'unité Gestion de la Relation Usagers (contrôle facturation, réclamations lourdes) ;
 - participer à l'exécution du programme de travaux du pôle en lien avec les techniciens travaux neufs ;
 - assister le responsable du pôle H.P.V. dans les relations et la communication avec les élus des communes et les services extérieurs
 - assurer la suppléance du responsable du pôle H.P.V.

Afin de répondre aux besoins, il convient de créer 1 emploi à temps complet sur une durée indéterminée. La rémunération versée ne pourra excéder un montant annuel chargé de 70 000 euros.

- un poste de technicien travaux neufs, basé à Seyne et Digne-les-Bains. Ce poste permettra d'assurer les missions suivantes :
 - Conception des projets sur les réseau et ouvrages hydrauliques d'eau potable et d'assainissement collectif selon la programmation annuelle,

- Suivi renforcé de la réalisation des travaux, et de l'exécution et du solde des marchés, en application des cahiers des clauses administratives générales et techniques et des chartes de l'Agence de l'Eau
- Conservation du patrimoine : en lien avec le service SIG (Système d'Information Géographique) tenue à jour de l'inventaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement, suivi des DICT

Afin de répondre aux besoins, il convient de créer 1 emploi à temps complet sur une durée indéterminée. La rémunération versée ne pourra excéder un montant annuel chargé de 49 500 euros.

Le service de l'eau et l'assainissement étant un service public industriel et commercial, les agents sont liés à la collectivité par un contrat de droit privé à durée indéterminée, et par dérogation, le recrutement peut être ouvert aux fonctionnaires au sein de la collectivité.

Il est proposé au conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code du Travail,

Vu l'avis un avis favorable à l'unanimité des membres présents du conseil d'exploitation en date du 6 septembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de créer les emplois mentionnés ci-dessus,

- De décider la création d'un poste à temps complet à durée indéterminée, par dérogation au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour assurer les missions de responsable adjoint du pôle Haute-Provence-Verdon et de fixer la rémunération annuelle maximale à 70 000 euros ;
- De décider la création d'un poste à temps complet à durée indéterminée, par dérogation au cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour assurer les missions de technicien travaux et de fixer la rémunération annuelle maximale à 49 500 euros ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre la procédure de recrutement et signer les documents s'y afférents.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 18 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com